

Réunion du 18 décembre 2019 au 19 décembre 2019

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Tourisme	431

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1111-4
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional du 25 juin 2009 modifiée adoptant le Schéma régional véloroutes et voies vertes,
- VU** les délibérations du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** les délibérations du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 approuvant le règlement d'intervention pour l'aménagement des itinéraires cyclables inscrits au Schéma régional véloroutes et voies vertes,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 31 mars 2017 approuvant le cahier des charges de l'appel à projets Agritourisme-oenotourisme,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 mai 2017 approuvant le cahier des charges de l'appel à projets Pays de la Loire-Tourisme Nautique 2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018, approuvant le cahier des charges de l'appel à projets Accueil vélo,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 approuvant le règlement d'intervention du Pays de la Loire Investissement Touristique,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

ENTENDU Les interventions de Pascale DEBORD, Delphine COAT-PROU, Brigitte NEDELEC, Grégoire JAUNEAULT, Barbara MAZIERES, Christophe DOUGE, Christophe CLERGEAU, Lucie ETONNO, Didier REVEAU, Stéphanie HOUËL, Laurent CAILLAUD, Christelle MORANCAIS, Paul JEANNETEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 8 010 000 € d'autorisations de programme et de 355 800 € d'autorisation d'engagement, de 259 751 euros en crédits de paiement de fonctionnement et de 5 715 321 euros en crédits de paiement d'investissement au titre du programme 431 "Tourisme".

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, identifying the signatory as Christelle Morançais.

Christelle MORANCAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Pascale DEBORD

Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD absents lors du vote

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs